



## Charte de prêt d'une liseuse, de matériel ou autres objets

Envoyé en préfecture le 25/03/2026

Reçu en préfecture le 25/03/2026

Publié le

ID : 083-218300291-20260323-2026\_03\_28-DE



### Conditions générales :

Le prêt de liseuse, de matériel ou autres objets est réservé aux adhérents (à partir de 12 ans) du réseau des médiathèques du Pays de Fayence. Il est soumis à la signature de cette charte de prêt, plaçant le matériel sous la responsabilité de l'adhérent, jusqu'à son retour dans l'établissement.

Pour les adhérents mineurs, un parent ou tuteur signera la présente charte.

### Modalités de prêt :

Un adhérent ne peut emprunter qu'une seule liseuse, matériel ou autres objets à la fois. La durée de prêt est de 21 jours. Le non-respect du délai de retour de prêt fera l'objet d'une impossibilité d'emprunter une liseuse, matériel ou autres objets durant les 3 mois suivants. Le matériel est réservable lorsqu'il est déjà emprunté. Toutefois, il ne peut circuler entre les médiathèques. Ainsi, le prêt des matériels s'effectue obligatoirement à l'accueil, auprès de la médiathèque propriétaire du matériel. Lors du prêt, une assistance technique sera assurée par le bibliothécaire ainsi qu'une aide au démarrage du matériel.

### Restitution du matériel :

Le retour des matériels s'effectuera sur le lieu d'emprunt. L'emprunteur s'engage à restituer le matériel et l'ensemble des éléments fournis, selon l'inventaire annoté ci-dessous, et en bon état de fonctionnement. En cas de détérioration, perte, vol ou de non restitution du matériel, l'emprunteur s'engage à la remplacer par un matériel identique, ou aux caractéristiques équivalentes définies par la direction de la médiathèque de Callian.

Toute anomalie ou dysfonctionnement doit être signalé lors de la restitution.

### Non remplacement :

En cas de non remplacement du matériel, quelle qu'en soit la cause, perte ou vol, une procédure de mise en recouvrement sera engagée auprès du Trésor Public, pour le montant correspondant à la valeur de remplacement du matériel emprunté.

Je déclare avoir pris connaissance des obligations stipulées dans cette charte de prêt du matériel et m'engage à les respecter.

Fait à Callian, le

*Date, coordonnées, et signature  
de l'abonné emprunteur*